

# Domainaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

18 avril 1996 – n° 1252  
Hebdomadaire romand  
Trente-troisième année

## Raisons d'une désaffection

En moins de quinze ans, la surveillance des prix aura passé, dans l'opinion publique, de l'engouement maximum à l'indifférence généralisée.

Le 28 novembre 1982, l'initiative populaire «tendant à empêcher des abus dans la formation des prix» l'emportait, par 58% des voix et 17 cantons contre 6, sur le contreprojet des Chambres fédérales, qui recueillait seulement 22% des suffrages et faisait l'unanimité des cantons contre lui. Dans l'histoire de la démocratie directe, le cas du oui à l'initiative et non au contreprojet ne s'était produit qu'une fois, en 1920, pour l'interdiction des maisons de jeu.

C'est dire l'immense popularité de l'idée même de surveillance des prix, qui passait au début des années 70, comme une efficace mesure anti-surcharge; une dizaine d'années plus tard, après l'ère de Léon Schlumpf devenu conseiller fédéral entretemps, la même surveillance était encore considérée comme une façon adéquate de lutter contre les abus commis par les cartels et les entreprises occupant une position dominante sur le marché des biens et des services de grande consommation.

Aujourd'hui où le professeur élu conseiller national Joseph Deiss, successeur d'Odilo Guntern, devrait à son tour être remplacé en qualité de préposé à la surveillance des prix, l'affaire n'intéresse plus personne – sauf peut-être les gazettes alémaniques de dimanche, toujours prêtes à intervenir dans le pourvoi des postes élevés dans l'administration ou l'économie.

Comment expliquer cette chute rapide – et récente puisqu'une nouvelle initiative populaire sur le même sujet a été déposée en 1987 et finalement retirée en 1991 après avoir forcé une révision partielle de la loi? La dépersonnalisation de la surveillance des prix, son institutionnalisation et sa «disparition» parmi les innombrables rouages de l'administration fédérale ne suffisent pas à faire comprendre le revirement de l'opinion publique. A gauche, on n'apprécie guère que la surveillance des prix soit progressivement devenue une machine anti État et services parapublics, concentrant de plus en plus ses interventions sur les prix «administrés» et autres tarifs – en forte progression il est vrai (voyez les grandes régies fédérales ou les services élec-

triques par exemple).

Plus généralement, il y a désormais aussi le sentiment que l'instrument mis en place n'a plus rien de la panacée à laquelle on croyait encore fermement – et sans doute à tort – voici une douzaine d'années. Actuellement, la politique de la concurrence a pris, même en Suisse et malgré l'abandon partiel du programme Eurolex, une ampleur qui dépasse le cadre légal en vigueur au moment de l'introduction de la surveillance des prix, que ses détracteurs dénonçaient d'ailleurs déjà comme une simple «thérapie des symptômes».

Les grandes entreprises, celles qui occupent une position dominante, ne s'y trompent d'ailleurs pas; elles prennent comme on sait leurs dispositions, plus ou moins spectaculaires, en vue de la prochaine entrée en vigueur, au premier juillet prochain, de la nouvelle Loi sur les cartels et autres restrictions à la concurrence. Certes, cette loi poursuit prudemment le but de «promouvoir la concurrence dans l'intérêt d'une économie de marché fondée sur un régime libéral». Il n'empêche qu'elle prévoit la notification préalable des opérations de concentration concernant les plus grandes entreprises, toute une procédure d'examen et leur éventuelle interdiction – pour cause de concurrence rendue inefficace.

Du coup, les postes recherchés se trouvent à la future Commission de la concurrence, qui entre autres apprendra la naissance des Novartis et monstres du genre avant les salariés et les actionnaires des entreprises concernées. Cette commission aura des pouvoirs sensiblement plus étendus que l'actuelle commission des cartels, qui va disparaître après une trentaine d'années de services loyaux mais frustrants, pour ses membres comme pour l'opinion.

Dans ces circonstances, personne ne s'intéresse vraiment à la succession de Joseph Deiss, qui pourrait bien être assurée par une femme comme le suggérerait finement un hebdomadaire économique pour exprimer toute son estime à l'égard de la surveillance des prix. Que les consommatrices se rassurent: l'institution à laquelle leur célèbre initiative populaire a donné une existence durable se retrouve, fidèlement interprétée, dans le projet de Constitution signé Arnold Koller. YJ

# Paroles de gouvernement

*Le Conseil fédéral vient de publier son programme pour la législature 1995-1999. La dernière livraison de cet exercice rituel, inauguré il y a près de trente ans, traduit une volonté nouvelle du gouvernement de marquer plus clairement ses options.*

## DEMANDEZ LE PROGRAMME

### Trois idées-force

Renforcer la cohésion nationale

Améliorer la capacité d'action des autorités

Promouvoir le bien-être général

### Huit priorités

La réforme du gouvernement et de l'administration

L'assainissement des finances fédérales

La compétitivité de l'économie

La formation et la recherche

La sécurité sociale et la santé publique

L'aménagement du territoire et les infrastructures de transport et d'énergie compatibles avec l'environnement

Les relations internationales

La sécurité.

### 21 objectifs

### 41 mesures

### 200 objets constitutionnels et législatifs.

(jd) L'idée d'imposer cet exercice au Conseil fédéral fut lancée en 1967 par le démocrate-chrétien Leo Schürmann, éternel futur membre du collège exécutif, qui dut finalement se contenter de la surveillance des prix puis de la direction générale de la SSR. Le député soleurois voyait là l'ébauche d'un accord de coalition entre les partis gouvernementaux.

Cette démarche s'inscrivait dans l'esprit de l'époque, en réaction à une conception étriquée de la politique conçue comme la gestion au jour le jour des affaires courantes. Grâce à la planification politique, l'action publique devait entrer dans l'ère de la rationalité: établissement d'objectifs coordonnés, présentation de solutions alternatives, liste de priorités, choix d'un programme.

### Énumération de projets

Au moulin des délibérations parlementaires, la proposition Schürmann se réduisit à la seule obligation pour le Conseil fédéral de produire tous les quatre ans un rapport programmatique. Rien de commun donc avec le programme d'un gouvernement qui s'engage à l'égard de sa majorité parlementaire et qui engage par là-même cette dernière.

Au fil des législatures, ce programme s'est révélé n'être qu'une fastidieuse énumération des projets en cours, compilée par une administration soucieuse de ne rien oublier de ses multiples activités, et mise en forme par la Chancellerie. Un programme d'intention porté à la connaissance du Parlement, qui n'engage personne et qui, dans la durée, subit toutes les modifications imposées par la conjoncture et les humeurs du législateur, sans parler de celles du peuple souverain.

On peut d'ailleurs se demander si l'idée même d'un programme gouvernemental est compatible avec les institutions helvétiques. A quoi bon planifier les interventions de l'Etat si les Chambres peuvent impunément désavouer le Conseil fédéral dans des cas d'espèce? Un désaveu d'autant plus facile qu'il ne peut conduire ni à la dissolution du Parlement ni à la chute de l'exécutif, contrairement aux règles prévalant en régime parlementaire. A quoi bon planifier puisque le peuple a tout loisir de mettre son veto aux décisions de ses autorités (référendum) et d'imposer d'autres priorités (initiative)?

Ce relativisme pouvait se défendre à une époque où l'Etat fédéral ne disposait que de faibles compétences et où la gestion du ménage intérieur n'était que peu affectée par le contexte international. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. L'Etat joue un rôle central dans

la vie économique et sociale, mais un rôle contraint par des événements extérieurs à nos frontières. D'où le besoin de planifier et de coordonner les actions publiques.

Ce besoin, le Conseil fédéral l'a enfin reconnu en prenant en main l'élaboration du présent programme de législature. Les trois axes de ce programme et les 21 objectifs visés résultent d'un large débat au sein du collège et non du simple collage des préoccupations des différentes administrations. Voilà qui est nouveau. Certes la liste des objectifs prioritaires reste encore très marquée par le découpage départemental, alors que la plupart des grands problèmes exigent des solutions transversales. Le gouvernement a parfois regroupé ces objectifs de manière artificielle – ainsi la prévention des toxicomanies côtoie la lutte contre les abus de la technologie génétique –, sans doute pour éviter de faire trop long. Et le développement durable, mentionné comme une exigence fondamentale de l'action du gouvernement, reste un concept bien abstrait, surajouté et non structurant les interventions de l'Etat.

Malgré ces insuffisances, le programme de législature nouvelle formule exprime bien la volonté gouvernementale d'indiquer des perspectives et des priorités. Car telle est la fonction première du collège exécutif. Elu pour quatre ans et non révocable, donc largement indépendant du Parlement et des partis tout en reflétant les principales sensibilités politiques du pays, on attend de lui qu'il exprime et défende fermement le consensus forgé en son sein. Cet engagement ne peut qu'enrichir le débat démocratique. ■

HUMEUR

## Swissair: la suffisance des Romands

(fb) Trois réflexions sur les réactions quant à la décision de Swissair de concentrer ses liaisons intercontinentales depuis Zurich-Kloten.

La concentration du trafic à longue distance via des nœuds d'interchange importants, appelés *hubs* en jargon aéroportuaire, est en cours depuis des années. Il fallait une forte dose de vanité ou de naïveté, sur l'arc lémanique, pour imaginer que la Suisse pouvait en abriter deux ou que Swissair devrait jongler avec deux *hubs*. Ou fallait-il que cela soit Kloten (15 millions de passagers) qui s'efface devant Cointrin (6 millions)? Plutôt que de se reposer sur l'acquis (y compris

# Le double versant des Alpes

*La politique suisse de transit alpin ne saurait discriminer le Tessin; ce serait contraire à la solidarité confédérale. Mais, dit l'Union européenne, elle ne saurait discriminer l'Italie; ce serait contraire à la solidarité européenne. Au-delà des questions techniques, l'enjeu est historique.*

(ag) Autour des villes industrielles d'Allemagne ou d'Italie, des paysages autoroutiers nous deviennent familiers: trois pistes et sur celle de droite une colonne processionnelle continue de poids lourds. Ainsi du contournement de Milan ou de Francfort. Nouvelles murailles mobiles des grandes cités de plaine. D'instinct chacun sent que ce «paysage» n'est pas transposable en configuration alpine.

Mais nous savons aussi que les affirmations fortes de l'Europe de Rome, à la Renaissance, à l'Union européenne ont exigé un passage intense à travers les Alpes. La Confédération suisse a trouvé dans cette ouverture ses origines. Il y a donc une confrontation, une contradiction, entre ce que nous révèle la géographie et ce que nous enseigne l'histoire. A l'évidence, la solution n'est pas seulement technique (NLFA, containers, 40 tonnes, péage, etc.), elle est politique; elle touche à la conception même de l'Europe.

## Les péages autrichiens

Au moment où le Conseil fédéral assouplissait le mandat de négociation avec l'Union européenne, notamment sur la libre circulation des 40 tonnes en plaine, à partir de 2001, mais à la condition que soit perçue une taxe liée aux prestations, l'Autriche se faisait tancer à cause de son projet d'introduire dès 1997 une vignette-péage pour l'utilisation du réseau autoroutier et pour le franchissement du Brenner. Les commissaires euro-



Swissair), l'aéroport de Genève doit chercher sa niche dans la complémentarité, à l'image de Crossair par rapport à Swissair.

On a le désagréable sentiment que pour nombre de Romands (qui n'hésitent d'ailleurs pas à les choisir pour leurs vacances en raison des prix plus attractifs des vols qui les desservent), Londres-Heathrow, Amsterdam-Schipol ou Francfort sont des *hubs* parfaitement acceptables, mais en aucun cas Kloten. Cela traduit un affaiblissement du sentiment national, le nombrilisme local s'accommodant, lui, de l'ouverture à ce qui a au moins l'avantage d'être clairement étranger. La bonisation de la Suisse est-elle en marche?

Il serait inquiétant que le fédéralisme doive désormais se définir comme le régime dans lequel la majorité a l'obligation de servir une rente de situation à la minorité, celle-ci n'ayant d'autre but que de faire payer à celle-là leurs statuts respectifs. DP reviendra sur le sujet très prochainement ■

péens concernés, allemands, néerlandais y ont vu un effet du mauvais exemple suisse. Les Autrichiens ont pris soin pourtant, pour éviter toute discrimination et pour ménager leurs intérêts touristiques, de prévoir une vignette à prix réduit valable deux mois seulement.

La ministre hollandaise a été plus explicite. Des taxes qui correspondent au coût réel des infrastructures sont admissibles; en revanche on ne peut autoriser des taxes incitatives destinées à orienter le transport routier vers le rail. La remarque, même si elle n'engage que son auteure, est d'importance: cela exclut toute adaptation de l'initiative des Alpes en termes de marché et non pas en disposition réglementaire. Mais l'argumentation européenne n'est pas seulement celle du libéralisme: libre circulation des marchandises. Elle est aussi celle de la solidarité; l'Italie, membre fondateur de l'Union, ne saurait être pénalisée par sa position transalpine.

## Et le Tessin?

Le canton du Tessin s'est toujours opposé à une taxe qui renchérisait le passage du Gothard. Imaginons que la Suisse accepte pour les cantons riverains (Uri, Tessin) des exemptions, elle sera en contradiction avec le droit européen. Elle n'aura de surcroît pas d'argument à opposer aux riverains européens, Allemagne et surtout Italie.

La solution, difficile entre toutes, ne peut se trouver que dans un changement idéologique de l'UE. Le principe de la libre circulation des marchandises n'exclut pas une orientation du trafic, par abaissement du coût et prélèvement de taxe, là où un intérêt supérieur l'exige. Le surcoût pour les territoires dont c'est le passage obligé (Tessin, Italie) peut être compensé par une aide globale à leur économie à travers les fonds structurels ou les modalités d'une péréquation.

Cette politique volontariste impliquerait aussi des équipements à l'échelle européenne pour un trafic efficace par containers. Il fut question, en ces temps de récession, de grands travaux européens, notamment ferroviaires. Il n'en est plus question. L'Union européenne va engager ses réserves dans la destruction des troupeaux de bovidés, qui engloutiront des milliards, stérilement.

Une politique coordonnée du transit alpin n'est donc pas près d'aboutir. Mais la Suisse qui est au cœur de ce problème, lié à toute son histoire, est dépourvue d'arguments forts de négociation, s'étant déjà engagée par traité international à construire les NLFA, à ses seuls frais. ■

## L'exemple d'Amiens

(jg) Entre Paris et le Nord flamand fort en gueule, en bière et en beffrois, la Picardie est une non-région, une terre de saules et de vallonements incertains, de guerres et de cheminées en brique. La plus vaste cathédrale gothique du monde est à Amiens, de quoi justifier tout de même une petite visite.

Première surprise: l'extrême gentillesse de l'accueil à l'Office du tourisme de la gare. Des petits dépliants thématiques proposent différents parcours pédestres: l'itinéraire Jules Verne – l'écrivain vécut trente ans à Amiens – ou le plan des *hortillonnages*, un labyrinthe de canaux en bord de Somme, bordés de serres de maraîchers et de cabanons (les Picards n'utilisent sûrement pas ce mot...).

### Gentillesse

Près de l'immense cathédrale, pataude dehors, toute de légèreté dedans – mais comment faisaient-ils? – un faux-vieux quartier assez bien retapé et un bistrot où ce jeune couple d'Amiénois est visiblement ravi de recevoir les premiers touristes de l'année en ce samedi de Pâques un peu frisquet. Plaisir de recevoir deux mots d'explication sur le faux-vieux quartier, de se faire offrir l'apéritif, puis de recevoir en partant, allez savoir pourquoi, un sac de deux kilos de pommes de terre...

Bon, quel intérêt de raconter tout cela, si ce n'est que l'inévitable comparaison entre l'accueil de la peu touristique ville d'Amiens et la réception des visiteurs dans les sites si célèbres de notre Helvétie n'est pas à l'avantage de ces derniers. Donc la hausse du franc suisse, la TVA et toutes les plaintes sur la baisse du nombre des touristes étrangers dans notre beau pays, tout cela est très vrai, mais quelles sont les leçons reçues à Amiens?

Tout d'abord ceci: le touriste est en contact dans les restaurants, les hôtels et les magasins avec des autochtones qui ont visiblement à cœur de présenter une bonne image de leur ville. Le voyageur en Suisse peut, en poussant les choses à l'extrême, passer deux ou trois jours dans notre pays sans rencontrer d'indigènes (nous y incluons les immigrés de la seconde génération). La compétence et l'amabilité, souvent grandes, des serveurs, réceptionnistes et autres caissières n'est pas ici en cause. Il ne s'agit pas de xénophobie.

### Revaloriser chez nous les professions du tourisme

Mais il y manquera l'esprit du lieu, si bien incarné par les Picards d'Amiens. Le visiteur en Suisse ressentira une espèce d'irréalité cosmopolite qui fait certes partie de notre pays, mais qui ne le retiendra pas. Les professions

du tourisme, dévalorisées et mal payées, n'attirent pas les jeunes Suisses. Qu'y faire? Honnêtement, nous n'en savons rien.

Retenons aussi quelques astuces sympathiques. Les dépliants thématiques existent chez nous ici ou là. Les apéritifs offerts par les restaurants aussi. D'ailleurs, il n'est pas vraiment offert. On se doute qu'il est inclus dans les prix inscrits sur la carte, mais la surprise est là; et l'on se souvient d'Amiens... Une bonne astuce de l'Office du tourisme est d'avoir ouvert une petite annexe face à la cathédrale et l'on trouve des plans et les fameux dépliants dans tous les lieux à visiter.

Les yeux fixés sur le congressiste à faire venir d'Asie, nos milieux touristiques oublient peut-être les mesures toutes simples qui pourraient donner peu à peu envie aux gens de Lyon, de Munich ou de Stuttgart de venir passer une fin de semaine chez nous. Bien sûr, ça ne suffit pas, mais on pourrait commencer par là, non? ■

ÉTRANGERS À NEUCHÂTEL

## Reconnaissance

(vb) Une petite brève de quelques lignes dans la presse nous apprenait fin mars que le canton de Neuchâtel avait fait un pas de plus vers l'intégration des étrangers en acceptant que ces derniers siègent aux tribunaux de prud'hommes. Dans ce canton où les étrangers ont le droit de vote (mais non d'éligibilité) sur le plan communal depuis 1849, le Grand Conseil a donc entériné la proposition du Conseil d'Etat. Seront admis à siéger les étrangers bénéficiant d'un permis d'établissement, domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins et ayant l'exercice des droits civils.

Sur le plan pragmatique, l'évolution du nombre de litiges liés au travail ayant fortement augmenté, un problème de recrutement des prud'hommes se posait. Quoi de plus logique que d'associer les étrangers, employés et employeurs, lorsque plus du tiers des actifs, en moyenne (et beaucoup plus dans certaines branches), sont étrangers dans ce canton?

Les méfiants se sont faits clouer le bec avec une belle unanimité (89 contre 3). Les trois oppositions portaient sur la crainte des juges étrangers, vieille peur de la droite, sur la légitimité des décisions ainsi appliquées, sur le fait de savoir si c'était bien le bon moment. La partie ne semblait pas gagnée d'avance; on avait encore à l'esprit le résultat négatif de 1990 où, dans ce même canton, on avait refusé (mais de justesse) le droit d'éligibilité dans les législatifs communaux.

L'esprit du lieu,  
incarné par les  
Picards  
d'Amiens

# L'ère de l'âge

*Avec l'allongement de la durée de vie dû aux progrès de la médecine s'ouvre une longue deuxième «carrière», celle de retraité. Un livre montre à quel point les aînés s'engagent dans des associations.*

## RÉFÉRENCE

*Retraités en action*, sous la direction de Jean-Pierre Fragnière, Ed. Réalités sociales, Lausanne, 1996.

## RITUEL

L'incitation à un nouveau pacte social «doit être marquée par une fête d'accueil des retraités, mise sur pied par les communes et les quartiers. Cette fête vient compléter le rituel du passage à la retraite en marquant le fait qu'elle constitue (...) une entrée dans une nouvelle phase de vie, associée à une nouvelle forme de participation».

(vb) Les sociétés devront à l'avenir composer avec les mouvements de retraités, datant du premier tiers du siècle déjà (Pro Senectute, 1917), souvent créés pour éviter le recours à l'assistance par le travail protégé, puis forgés dans le combat pour l'AVS. Ces mouvements sont autrement protéiformes aujourd'hui. On estime en Suisse à quelque 28% (sur plus d'un million de retraités) la proportion de personnes adhérant à une association, quelle qu'en soit le but.

## Un nouveau contrat social

Outre son intérêt documentaire et historique, ce livre foisonnant ouvre des pistes pour un nouveau contrat social dont les aînés seraient le pivot et esquisse une typologie des mouvements existants, des associations centrées sur les loisirs aux groupements d'entraide et surtout de défense des intérêts des retraités (assurances sociales et thèmes les concernant).

Dans le sillage des recherches du PNR *Vieillesse*, du Rapport précurseur *Vieillir en Suisse*, des travaux de Pierre Gilliand, les auteurs proposent un Pacte social intégrateur, dans lequel les retraités mettent à disposition de la société «un patrimoine de compétences et de légitimité», manifestant ainsi leur solidarité. Un rituel symbolique mar-

querait l'entrée des aînés dans cette nouvelle phase de vie (cf marge).

## L'émergence des femmes

Sur le plan sociologique, il n'est guère étonnant de voir combien les différents mouvements reproduisent les clivages sociaux, de même que la répartition hommes/femmes des différents champs d'activité. Ainsi les associations orientées vers les loisirs, les services ou l'engagement religieux sont-elles, dans une proportion écrasante, féminines. Dans les groupements issus du syndicalisme, c'est évident, les hommes prement, comme dans ceux qui émanent des entreprises et des administrations. Les leaders des groupements de défense des intérêts des retraités sont membres d'un parti et le plus souvent leur père était cadre supérieur. Cette reproduction sociale à travers les associations du 3<sup>e</sup> âge permet de comprendre pourquoi il est illusoire de rêver à un grand mouvement interclasses et interpartis des aînés. Il n'y a pas de raison, explique Jean-Pierre Fragnière, qu'avec la vieillesse les appartenances sociales et politiques disparaissent pour se fondre dans une conscience de l'âge. Par contre, l'émergence des femmes dans les nouveaux mouvements du 3<sup>e</sup> âge qui, à l'origine, étaient en général masculins (sur le modèle des clubs anglais d'aînés), montre que certaines d'entre elles, ayant dû abdiquer leur vie sociale et professionnelle au cours de leur vie, se rattrapent par une présence remarquée dans les comités du 3<sup>e</sup> âge ou agissent au sein de mouvements plus radicaux (Panthères grises allemandes, d'ailleurs mixtes).

Les activités culturelles (Connaissance 3), les bourses d'échange de savoirs constituent en outre de nouvelles facettes des groupements de retraités. Dans le domaine politique, le livre rappelle que 1993 vit la première session parlementaire des aînés, en mai 95, et qu'un rassemblement national de quelque mille personnes dans la Berne fédérale, manifestant contre le relèvement de l'âge de la retraite, a montré la force nouvelle des retraités.

Nous devons nous interroger sur cette force, qui ne saurait se mesurer à la seule défense d'acquis matériels. Ainsi, la mobilisation pour des tarifs réduits dans les transports publics ou au cinéma va bien plus loin qu'un simple coup de pouce économique (contesté par ceux qui objectent que le niveau de vie de nombre de retraités est élevé). Elle doit avant tout être comprise comme une mesure incitatrice et finalement intégratrice. ■



Il en fut de même plus récemment dans le canton de Genève (le 6 juin 1993): des deux initiatives visant à donner des droits politiques étendus aux étrangers, l'une émanant de la gauche et des écologistes, l'autre essentiellement des milieux syndicaux, la première, la plus radicale, s'était vue opposer un projet de loi constitutionnelle donnant le droit de vote et d'éligibilité aux tribunaux de prud'hommes. L'initiative, comme le contreprojet, avaient été balayées en votation populaire.

Rappelons que les contestations surgissant entre employeurs et travailleurs, pour autant qu'elles relèvent de relations de travail et que la valeur litigieuse ne dépasse pas 20 000 francs, sont réglées par un tribunal de prud'hommes se composant d'un président, de deux prud'hommes-employeurs et de deux prud'hommes-travailleurs. Les prud'hommes sont nommés par le Conseil d'Etat sur proposition des organisations les plus représentatives du patronat et des syndicats. ■

L'INVITÉ DE DP

# Vers une autre voie de développement?

*La politique économique dominante présente aujourd'hui deux traits majeurs, une foi dans les vertus de la libéralisation et un cloisonnement stratégique des problèmes.*

## JACQUES FORSTER

professeur à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), Genève.

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédactrice:  
Valérie Bory (vb)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
François Brutsch (fb)  
Gérard Escher (ge)  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Yvette Jaggi (yj)  
Jean Kaempfer  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Jacques Forster  
Composition et maquette:  
Valérie Bory,  
Françoise Gavillet  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
85 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9

Les vertus de la libéralisation deviennent à la fois objectif principal et indicateur de succès de la politique économique. Ils s'accompagnent d'une capacité sans précédent de séparer les problèmes «économiques» des autres dimensions de la réalité sociale. L'actualité économique et politique suisse du premier trimestre de cette année en fournit deux illustrations:

- Ciba-Geigy et Sandoz décident de fusionner. Il s'agit de développer des synergies industrielles et commerciales pour mieux affronter les défis de la globalisation. Ce surcroît de dynamisme coûtera 10 000 emplois, dont 3000 en Suisse.

- Swissair annonce la poursuite de ses efforts pour réduire ses coûts d'exploitation; 1200 postes de travail seront supprimés et la Suisse romande court un risque accru de marginalisation.

Dans les deux cas, ces nouvelles ont provoqué des réactions très contrastées: euphorie à la bourse, anxiété auprès des employés, des autorités et de la population en général. Visiblement, ce qui est bon pour les grandes entreprises n'est plus perçu comme l'étant également pour le pays. Dans le même temps, en quelque sorte à contre-courant, le peuple et le Parlement manifestent leur attachement à la défense de l'emploi sur des dossiers qui, au départ, n'étaient que marginalement liés à cette question:

- lors de l'adoption par le Conseil national de la nouvelle loi sur les exportations d'armes, la majorité décide, contre l'avis du gouvernement, d'exclure les avions Pilatus du champ de la loi. Le maintien d'emplois figure en bonne place parmi les arguments avancés pour justifier une décision: 700 postes de travail à Stans pourraient être menacés si l'exportation des avions était soumise à autorisation. La crédibilité de la politique de promotion de la paix poursuivie par le Conseil fédéral passe au second plan;

- le peuple suisse refuse la centralisation de l'acquisition des équipements personnels des militaires suisses. Il est très vraisemblable que l'on a ainsi voulu maintenir les quelque 2000 emplois mis en péril par cette mesure de rationalisation qui aurait fait économiser 15 millions au budget de la Confédération. La défense de l'emploi passe avant les économies.

## Remplacement du travail par le capital

Depuis longtemps, le modèle de développement des pays industriels encourage systématiquement le remplacement du travail par le capital dans les processus de production. Le travail n'était-il pas le facteur de production

rare par rapport au capital? C'est ainsi qu'en Allemagne et en France par exemple, entre 1960 et la fin des années 1980, le nombre d'emplois a diminué alors que doublait la production. Ce modèle a engendré un chômage qui n'est pas que conjoncturel et qui conduit à la marginalisation d'une part croissante de la population.

En Europe occidentale, les inégalités sociales qui tendaient à diminuer depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'accroissent à nouveau depuis une vingtaine d'années. La «nouvelle pauvreté» a des causes structurelles; elle est cependant traitée de façon palliative comme un phénomène conjoncturel, donc passager. Dans certains pays (notamment aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne) où la fracture sociale s'élargit, on s'achemine vers une société et une économie à deux vitesses. On s'alarme de l'importance de la pauvreté en Russie, mais la répartition des revenus n'y est pas plus inégale qu'aux Etats-Unis. La Suisse n'est pas à l'abri d'une telle évolution qui, à terme, entraîne des coûts politiques, économiques et sociaux considérables.

## Davantage de responsabilité sociale

La réponse à ce défi passe par la reconnaissance que le tissu économique et social ne peut désormais être modelé par la seule logique de la compétitivité internationale. Celle-ci occupe certes une place importante dans une petite économie ouverte, mais les objectifs du maintien de la cohésion sociale et des équilibres régionaux sont tout aussi contraignants et prioritaires. Depuis quelque temps, dans plusieurs pays industriels, les limites du modèle dominant deviennent apparentes. Les adeptes du néo-libéralisme eux-mêmes le reconnaissent. Aux Etats-Unis des voix s'élèvent pour réclamer davantage de responsabilité sociale de la part des grandes entreprises. Le 1<sup>er</sup> avril à Lille, lors de la deuxième réunion du G 7 consacrée à l'emploi (la première date de mars 1994), le Secrétaire américain au travail reconnaissait qu'il convenait de prendre des mesures pour réduire l'inégale répartition des revenus.

La Suisse donne pour l'instant l'impression d'accepter comme regrettables, mais inévitables, les restructurations dévoreuses d'emploi. Ne serait-il pas temps de se concerter entre entreprises, syndicats et pouvoirs publics pour débattre des projets, des attentes et des contraintes des uns et des autres et pour imaginer d'autres voies de développement? Le renouvellement du contrat social requiert ce dialogue. Il n'est pas nécessaire d'attendre la prochaine fusion pour l'entamer. ■

## L'indispensable volet social

(*jd*) De la libéralisation des échanges entre économies nationales, nous attendons un accroissement général de la prospérité. C'est du moins ce que prédisent les augures qui tirent leur inspiration de la théorie libérale: un commerce sans entraves stimule la concurrence et favorise l'apparition sur le marché de biens et de services en abondance et aux meilleurs prix. Mais, dans cette compétition planétaire, tous ne respectent pas les mêmes règles de base. Pour produire au moindre coût et s'assurer de nouveaux marchés, certains n'hésitent pas à jouer la sous-enchère sociale et environnementale. L'exploitation des travailleurs et de la nature fausse les conditions de la concurrence.

Dans la phase terminale des négociations sur le commerce international – l'Uruguay Round – ce problème du dumping social n'a pas été ignoré, notamment par les pays riches qui connaissent la protection sociale la plus développée. Mais, faute de temps et face à la complexité de la question, les parties au traité ont renvoyé les réponses à plus tard.

Aujourd'hui, l'Organisation internationale du travail (OIT) rouvre le dossier. Son secrétaire général, le Belge Michel Hansenne, avance des propositions certes modestes en apparence, mais marquées au coin du réalisme. Il écarte d'emblée les sanctions économiques comme moyen de faire entendre raison aux pays du tiers-monde tentés par une concurrence sociale déloyale. Imposer à ces derniers des conditions sociales occidentales ruinerait leurs avantages comparatifs et ferait apparaître les droits sociaux comme le dernier avatar du colonialisme économique. Michel Hansenne propose donc une convention internationale limitée à un noyau dur: interdiction du travail forcé, liberté d'association, droit à des négociations collectives et protection contre les discriminations. Ces principes fondamentaux trouveront leur concrétisation selon les modalités propres à l'OIT, à savoir la persuasion. La dénonciation régulière des violations des conventions par les Etats-membres a conduit, depuis des décennies, à des améliorations substantielles des conditions de travail. ■

PRÉCISION

### Tournus

(*red*) Jean-Christian Lambelet, aujourd'hui candidat à l'élection du Conseil d'Etat vaudois, s'exprimait comme professeur d'économie dans une tribune libre de *DP* tous les deux mois.

Ce fut le cas dans le dernier numéro. L'article était rédigé et composé avant que sa

candidature fût connue. Ce n'était donc pas le coup d'envoi de sa campagne électorale, mais une coïncidence du tournus.

De surcroît, Monsieur Lambelet ayant reproché à Messieurs Strahm et Bodenmann des attaques personnelles dont il était, disait-il, incorrectement l'objet, a demandé à Monsieur Strahm un droit de réponse que nous publierons dans notre prochain numéro, dans le même esprit, hors campagne électorale. ■

## Oublié...

(*cfp*) Roger Dafflon, ancien maire de Genève, est décédé. C'est l'occasion de rappeler le rôle de courrier qu'il a joué durant la dernière guerre pendant l'interdiction de l'extrême gauche en Suisse et son activité clandestine. Nous disposons de deux informateurs: Karl Hofmaier et Harry Gmür, tous deux actifs durant cette période.

Au printemps 1943, l'occasion se présenta d'imprimer à Genève le bulletin d'information *Die Neue Welt*. La rédaction était assumée par un Tchèque de langue allemande, vivant illégalement à Lausanne et à Genève depuis sa fuite d'un camp d'internement du sud de la France. Dès mars 1943, le journal parut deux fois par mois sur huit pages. Harry Gmür raconte comment il venait chercher les épreuves à corriger à Genève. Il les trouvait dans une vieille boîte aux lettres au centre de la ville, les emportait à Zurich et les rapportait, corrections faites, dans la même boîte aux lettres. La liaison était assurée par Roger Dafflon dont l'activité de courrier s'étendait aussi à toute la Suisse.

Karl Hofmaier précise que tout n'allait pas aussi facilement mais qu'un fait demeure: la Police fédérale n'a jamais pu découvrir la centrale d'impression et de diffusion. Il juge que le mérite en revient, en tout premier, à Fritz Runges le Tchèque, à Roger Dafflon ainsi qu'à un ancien de la Légion étrangère française, fidèle collaborateur de Roger Dafflon. ■

(Sources: Harry Gmür: *Von der illegalen Presse zur Legalität, Vorwärts*, 27.3.1975

Karl Hofmaier: *Memoiren eines Schweizer Kommunisten/1917-1947*, Rotpunkt Verlag, Zürich, 1978.

## MÉDIAS

En étudiant la page de titre du *TagesAnzeiger* on constate qu'il n'y a pas seulement le prix en francs suisses, mais aussi en dix monnaies étrangères, signe d'une diffusion internationale.

La *Presse Riviera Chablais* a publié un appel, le 3 avril, de la fondation d'une de ses composantes, la *Feuille d'Avis de Vevey*, du 3 avril 1846. Un numéro spécial historique sera publié en automne.

Comment  
améliorer les  
conditions de  
travail dans  
les pays du  
sud

# Deux manières de lien à autrui

*Le Prix Michel-Dentan, qui distingue chaque année le meilleur de la production romanesque suisse romande, a été remis à Lausanne le 28 mars, ex aequo à Pascale Kramer, pour «Manu» et à Ivan Farron, pour «Un après-midi avec Wackernagel».*

## RÉFÉRENCES

*Manu*, Pascale Kramer, Ed. Calmann-Lévy, Paris, 1995.

*Un après-midi avec Wackernagel*, Ivan Farron, Ed. Zoé, Genève, 1995.

Ironie tragique: Britannicus, au moment où il va être empoisonné, se hâte joyeusement vers ce qu'il croit être une réconciliation. L'invention de Pascale Kramer, dans *Manu*, consiste de même à raconter une tragédie en adoptant tout au long du livre le point de vue d'un personnage, Yvan, qui est aussi peu doué pour ce genre que pouvait l'être Britannicus.

Yvan est un homme gai, qui aborde la vie avec une indolence amusée. Ces heureuses dispositions, ainsi qu'un sens moral qui s'adapte aux circonstances avec élasticité, vont beaucoup l'aider à bagatelliser la supercherie qui sert de déclencheur à toute l'histoire.

Allant à la plage avec son fils, un enfant de deux ans – nous sommes à Athènes, en été, pendant les chaleurs – Yvan rencontre dans le bus *Manu*, et lui raconte qu'il est veuf, que sa femme est morte dans un accident de la circulation, alors qu'en réalité elle s'est rendue dix jours à Turin pour l'enterrement de son père. C'est le début d'une histoire caniculaire: pendant dix jours, *Manu* et Yvan font l'amour souvent et partout. C'est le début, aussi, d'une comédie de dupes. *Manu* ignore qu'Yvan lui a menti, et Yvan veut ignorer que la «si jolie folle» qu'il prend plaisir à tromper s'attache à lui plus que de raison.

## Distraction criminelle

Autour de cette histoire de passion sexuelle et de cette comédie à la Marivaux, la violence est omniprésente. Elle cerne les personnages, ouvre à côté d'eux un univers irréconcilié, brutal et dangereux. Mais Yvan et *Manu*, tout occupés à se «donner du plaisir», ne s'aperçoivent de rien... En particulier, ils oublient le «petit», qui assiste en tiers à tous leurs ébats, et s'en ressent. Ses vomissements, ses crises d'agressivité, ses bouderies sont décrits. Mais les amants «passent à côté» de tout cela; leur distraction criminelle témoigne d'un monde qui s'est appauvri de la possibilité d'être perçu tragiquement. Et Pascale Kramer témoigne de cette cécité en lui donnant la forme d'un récit où domine le point de vue d'Yvan – un point de vue candidement amoral, et tragiquement insuffisant.

*Un après-midi avec Wackernagel* restitue le cours sinueux des ruminations d'un homme assis sur un banc, qui attend Wackernagel, qui ne viendra pas. Ce protocole consciencieux dévoile un homme qui réfléchit et qui

est inquiet. Sa réflexion le conduit à penser que nous sommes soumis à une fatalité certaine, mais obscure. Mais lorsqu'il s'interroge sur le mode d'action de cette fatalité, il aboutit à des hypothèses qui sont à l'inverse claires, mais incertaines. D'où son inquiétude.

## Dérive vers l'inquiétude

Par exemple, la rencontre attendue avec Wackernagel obéit sans doute à un destin qui déterminait ses «actes et les miens au sein d'un cadre géographique et temporel bien délimité». Dès lors, le devoir de la réflexion est tracé: il faut «examiner chacun des trajets que pouvait avoir emprunté Wackernagel à sa sortie de la clinique». Mais la recherche, menée avec soin, débouche sur «une infinie série de probabilités qui ne comportaient rien d'absolument certain.» Comment arrêter cette dérive vers l'inquiétude? Il faut une butée.

L'exemple de Wackernagel fournit au narrateur un modèle de la maîtrise qui lui manque. Wackernagel est un dandy méthodique et désespéré, dont même les colères n'ont rien d'improvisé. Tout, chez lui, obéit à «une construction parfaitement élaborée». Wackernagel est ainsi devenu à lui-même sa propre fatalité. Mais on dit Wackernagel changé par son séjour à la clinique psychiatrique. Le modèle, peut-être, est devenu faillible. Aussi le narrateur appréhende-t-il la rencontre, et les mois qui vont venir.

## Logique du malheur

Toujours, le ressassement des inquiétudes alterne avec la litanie des rationalisations édifiées pour leur faire pièce. Le narrateur d'*Un après-midi avec Wackernagel* est assurément un bel exemple d'obsessionnel! Et la syntaxe ample, complexe et parfaitement maîtrisée qu'Ivan Farron lui prête restitue parfaitement la logique du malheur obsessionnel – ce déchirement entre la volonté de conclure, qui lui paraît légitime, et le scrupule d'inventorier à l'infini, qui lui paraît nécessaire.

Le désir d'exprimer deux manifestations extrêmes et contrastées du rapport à l'autre – la légèreté amoralisée et la pesanteur trop morale – s'est rencontré, chez Pascale Kramer et chez Ivan Farron, avec la forme qui était nécessaire pour rendre ce désir esthétiquement convaincant. La chose est assez rare pour qu'on leur en sache gré. ■

Jean Kaempfer